Image not found or type unknown

litige photographe : aucune remise de photos

Par **Lyne20**, le **23/09/2009** à **12:10**

Je me suis mariée le 02/05/2009. A ce jour je ne dispose pas des photos de mon mariage malgré le paiement intégrale du service. Nous avions convenu avec le photographe 3 CD comprenant les photos du mariage ainsi qu'un album. A ce jour un seul CD, remis à ma belle mère qui refuse de me le transmettre, a été fait. Le photographe refuse de me faire un CD comme convenue. Comment puis-je forcer le photographe à me fournir mes photos sachant qu'aucun document n'a été signé?

merci par avance.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés